REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES
SEANCE du 12 novembre 2018
Nombre de membres afférents au CM:19
Nombres de membres en exercice:18
Qui ont pris part à la délibération: 14
Date de la convocation : 6 novembre 2018
Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 15 novembre 2018
L'an deux mil dix-huit le 12 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES
Présents :
Mesdames, BENITO Patricia, CURIEN Véronique FONTAINE Béatrice, PUGLIA Catherine ROUSSEL Karine SAVOURIN Marie-France TERRIEN Hélène,
Messieurs, BODIN Serge BRUNEAU Jean-Marie, FERRAND Georges GIVELET Eric MULTON Fabien ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques,

Absents excusés: MORTREUIL Dominique, BRARD Béatrice MOREVE Nathalie TABUTAUD François

A été élue Secrétaire ROUSSEL Karine

Objet de la délibération :

2018/55

FERMAGE 2018

Monsieur Georges FERRAND quitte la salle de réunion et ne prend pas part à la délibération.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Messieurs FERRAND et TOUZALIN ont exploité à titre précaire des terrains appartenant à la Commune.

Concernant Monsieur TOUZALIN pour le compte de l'EARL La Rivière, la surface exploitée n'ayant pas changé, la redevance sera réactualisée en fonction de la variation fixée par arrêté préfectoral. En conséquence le montant de l'indemnité est fixé à 44.50 €

Concernant Monsieur FERRAND, à la surface de 3ha.35 ares 58 il faut retrancher 1 are 65 (occupés par l'implantation d'un pylône Free mobile) avec une redevance fixée à 337.66 €

Pour extrait conforme
Aux ormes le 13 novembre 2018
Béatrice FONTAINE
Maire